

Numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112
Police : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier :

0 892 683 208



ABBEVILLE

03 22 24 29 90



Mairie de Moyenneville

Téléphone : 03 22 24 09 70

Fax : 03 22 19 20 80

Email :

mairie-moyenneville@orange.fr

Site internet :

www.moyenneville80.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h00 à 19h00

Mardi : 16h00 à 18h00

Mercredi : 13h30 à 18h00

Jeudi : 16h00 à 18h00

Vendredi : 8h00 à 12h00

Pour tous renseignements contactez la gendarmerie ou votre Mairie.



Conseil pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'information

▶ **Comment se protéger des cambriolages chez soi, en cas d'absence et de départ en vacances ?**



Personnes âgées, dépendantes, personnes en situation de handicap

Ne pas rester isolé chez soi

- * Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.
- * Etablissez la liste de tous numéros utiles et gardez à proximité un téléphone.
- * Les personnes dépendantes peuvent avoir recours à la téléassistance.
- * Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie ou la gendarmerie, ils sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence

- * Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.
- * Evitez de laisser les fenêtres ouvertes, de nuit en période estivale surtout si elles donnent sur la voie publique.
- * Entrez vos outils et les échelles dans des locaux fermés afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- * N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres.

Vos déplacements à l'extérieur

- * Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.
- * Faites-vous accompagner d'un proche de confiance pour aller faire des retraits d'argent.
- * Evitez les lieux isolés et sombres lorsque vous vous déplacez à pied.

Partenaire de
votre sûreté



- * Assurez-vous que votre sac à main est fermé.
- * N'oubliez pas de fermer les vitres de votre véhicule, même sous une chaleur importante. Vérifiez les portes et bloquez le volant.
- * Ne laissez pas à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, chèques, CB, tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise.
- * Méfiez-vous des pickpockets dans les transports en commun, les files d'attente dans les hauts lieux touristiques.
- * Ne prêtez pas votre téléphone à un inconnu.

Absence prolongée

Protéger son habitation

Une propriété clôturée et équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Les bonnes habitudes en cas d'absence

- * En cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous le pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.
- * N'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.
- * Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inhabité.
- * Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.
- * Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.

Avant de partir en vacances

N'hésitez pas à signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ dans le cadre de l'Opération Tranquilité Vacances (OTV).

En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

Une visite à votre domicile !!!

Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme agent du gaz, de l'électricité, de la poste ou tous autres services connus, demandez-lui sa carte professionnelle ou son ordre de missions.

Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.



Si vous êtes victime

N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.

Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de gendarmerie, ou de police, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.